



FORMULAIRE D'INSCRIPTION NON MEMBRE - 200\$ Saison 2019-2020

Veillez nous faire parvenir ce formulaire dûment complété par courriel au rlongpre@commonwealthplywood.com

OUI, je désire participer à une conférence du CIEMM en tant que non-membre au frais de 200\$

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre un chèque de 200\$ libellé à l'ordre du «**Comité Inter-Entreprises du Montréal Métropolitain Inc.**» le matin même de la conférence.

Date de la conférence : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise: _____

Fonction au sein de l'entreprise : _____

Adresse courriel : _____

www.ciemm.com

Pour devenir membre du CIEMM, le montant de l'adhésion est de 600\$ pour cinq (5) rencontres et plus de quinze (15) heures de formations et d'échanges entre professionnels en ressources humaines et en santé sécurité du travail. L'adhésion au CIEMM comprend un abonnement d'un (1) an à la revue Travail et Santé. *Le CIEMM étant un organisme à but non lucratif, aucune taxe n'est applicable.*

La cotisation annuelle s'applique pour un membre par entreprise et il n'est pas obligatoire que ce soit toujours la même personne qui participe aux conférences. Vous n'avez qu'à confirmer le nom du participant de votre entreprise lors des convocations.

Toutes les conférences du CIEMM sont tenues le vendredi de 8h30 à 12h00 au AC Marriott situé au 250 Boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, QC, H2Z 1M1. Les conférences sont prévues aux dates suivantes :
20 septembre 2019 - 22 novembre 2019 - 14 février 2020 - 24 avril 2020 - 12 juin 2020

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Madame **Rosalie Longpré** au (450) 433-4686 (rlongpre@commonwealthplywood.com) ou avec Monsieur **Pierre Desgagné** au (514) 288-1620 poste 107 (pdesgagne@optimum-act.ca).

Le CIEMM est admis en tant que fournisseur de formation auprès de l'**Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA)** afin de dispenser de la formation en gestion des ressources humaines et/ou en relations industrielles en lien avec le guide des compétences des CRHA et CRIA. Le CIEMM émettra une attestation de participation pour les participants membres du **Barreau du Québec**.

